

Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 07 AVRIL 2017

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 07 avril 2017 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.

Présents : Montaigne Serge, Eudes Alain, Larsonneur Jean-Claude, Salagnac Gaétan, Lecornu Loïc, Sauvage Cécile, Martial Nicolas, Marie Myriam, Lebas Nathalie, Rabec David, Gardie Isabelle..

Absentes excusées : Chopin Jessica (procuration à Martial Nicolas), Catherine Sandra (procuration à Gardie Isabelle), Lebouteiller Mathilde (procuration à Montaigne Serge).

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

1 -SIGNATURE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

2 - POINT DE MADAME MARIE SUR LES FINANCES

Madame Marie informe le conseil municipal de la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui passe de 31 228€ en 2016 à 27 430€ en 2017.

Diverses propositions sont présentées au conseil municipal pour compenser cette perte de recettes :

2.1 -TAXE D'AMENAGEMENT

Après discussion et vote, le conseil municipal décide par 12 voix pour et 2 contre d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement qui passera de 1,80% à 2,50% à compter du 1^{er} janvier 2018.

2.2 - SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL POUR TROIS ENFANTS

Après discussion et vote, le conseil municipal décide par 9 voix contre, 4 abstentions et 1 pour de ne pas supprimer l'abattement fiscal pour 3 enfants.

2.3 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Après discussion et vote, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 contre d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Les taux votés sont les suivants :

- TAXE D'HABITATION 7,23 %
- TAXE FONCIERE (bâti) 7,44 %
- TAXE FONCIERE (non bâti) 25,71 %

3 - NOUVEAUX TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE

Après discussion et vote, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 contre les tarifs suivants de la location de la salle communale applicables à compter de ce jour :

- Habitants de la commune 190 €
- Hors-commune 260 €

4 - TARIF CONCESSION CIMETIERE

Après discussion et vote, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 contre de supprimer les concessions perpétuelles et d'appliquer les tarifs suivants à compter de ce jour :

- Concession 2 mètres superficiels
 - 30 ans 150 €
 - 50 ans 200 €
- Concession 1 mètre superficiel
 - 30 ans 75 €
 - 50 ans 100 €

5 - DEVIS VOIRIE

Plusieurs devis sont présentés.

Trois propositions de réfection de voirie sont proposées au conseil municipal qui votent :

LA TROURIE : 8 voix pour, 5 abstentions et 1 contre.

LA FAFINIÈRE : 10 voix pour, 2 abstentions et 2 contre

PARKING DE LA SALLE COMMUNALE : 7 abstentions, 7 contre dont monsieur le Maire.
Donc non retenu, ce devis est reporté en 2018.

CONCLUSION :

Après discussion et vote, le conseil municipal retient l'entreprise COLAS pour faire les travaux de voirie et accepte le devis s'élevant à la somme de 26 451,75€ HT soit 31 769,70€ TTC.

Il se décompose comme suit :

- La Fafinière 17 023,00€ HT soit 20 427,60€ TTC.
- La Trouerie 9 451,75€ HT soit 11 342,10€ TTC.

6 - INDEMNITES DES ELUS

Suite à la revalorisation des montants brut mensuels des indemnités de fonction des titulaires des mandats locaux applicables à partir du 1^{er} février 2017 et en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 publié au Journal officiel de la République Française du 27 janvier 2017.

La délibération n° 20150040 en date du 11 avril 2014 est modifiée par 9 voix pour, 3 abstentions et 1 contre.

7 - INFORMATION CONCERNANT LE LOCAL MANCHE HABITAT

Le conseil municipal accepterait à l'unanimité de le louer à raison d'un loyer mensuel de 250€.

8 - INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LE PROJET DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE AVEC LES QUATRE COMMUNES

Les Maires des communes de La Barre de Semilly, Saint Pierre de Semilly, Saint Georges d'Elle et de Saint-André de l'Épine se sont rendus le vendredi 07 avril à la préfecture pour avoir divers renseignements administratifs et financiers concernant le projet de construction du groupe scolaire.

9 - CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE (de 7H45 à 19H plus dépouillement)

Président : Montaigne Serge **Secrétaire :** Marie Myriam

Le 23 AVRIL : de 7H45 à 13H30 : Salagnac Gaëtan, Laronneur Jean-Claude, Montaigne Serge.

de 13H30 à 19H : Eudes Alain, Lebouteiller Mathilde, Chopin Jessica.

Le 7 MAI : de 7H45 à 13H30 : Laronneur Jean-Claude, Lecornu Loïc, Martial Nicolas.

de 13H30 à 19H : Gardie Isabelle, Marie Myriam, Sauvage Cécile.